

Budget de fonctionnement 2013 Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles



**Chantal Rouleau
Mairesse de l'arrondissement**

Voici les faits saillants du budget des dépenses et revenus pour l'année 2013 présenté, séparément du programme triennal d'immobilisations, pour les années 2013 à 2015, adopté par le conseil d'arrondissement en juillet dernier, lors de la séance extraordinaire prévue à cet effet.

En 2013, le budget de dépenses de l'arrondissement totalisera 61 108 400 \$ et celui des revenus non fiscaux s'élèvera à 2 488 800 \$. L'effectif total des employés sera de 399,3 années-personnes.

Aux fins de la confection du budget, l'administration municipale de la ville de Montréal a modifié son approche en cédant aux arrondissements un espace fiscal de l'ordre de 0,05 \$/100 \$ d'évaluation soit l'équivalent de 4 857 200 \$. En contrepartie, la taxe foncière calculée par la ville centre pour 2013 devrait être réduite d'autant.

Le conseil d'arrondissement a décidé de ne pas augmenter le fardeau fiscal des citoyens et maintient, pour 2013, le même niveau global de taxation. Toutefois, sur le compte de taxes des citoyens de l'arrondissement apparaîtra dorénavant une taxe locale de service.

Dans les autres décisions rendues par l'administration municipale, soulignons l'octroi d'un montant de 2 228 600 \$ pour couvrir l'indexation des dépenses notamment celles relatives à la rémunération des employés, à la facturation immobilière, au marquage et à la signalisation. Il est important de mentionner qu'une fois tenue compte de ces dépenses, le solde disponible de 209 200 \$ est malheureusement trop peu important pour répondre aux obligations contractuelles de l'arrondissement que ce soit en matière de déneigement, de collecte sélective ou autres, de même que, pour assurer la qualité du service à rendre aux citoyens.

Le conseil d'arrondissement a donc décidé ainsi d'affecter les surplus de l'arrondissement pour un montant de 1 026 500 \$ afin d'équilibrer le budget 2013.

Le conseil d'arrondissement priorise en ce sens, la sécurité des citoyens en améliorant l'entretien des aires de jeux et des équipements sportifs. Il poursuit la mise en valeur des espaces verts en investissant dans les activités d'arboriculture et la lutte aux îlots de chaleur par la plantation d'arbres dans les secteurs industriels. Il s'assure également du maintien de l'ouverture du Vieux-Moulin, de la Maison Beaudry et de la Maison du Bon Temps et mise sur les initiatives locales telles que le marché public RDP-PAT. Il met en place également les ressources nécessaires pour le développement de la place du village du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

De plus, le conseil d'arrondissement reconnaît l'effort et le service que les partenaires de l'arrondissement offrent aux citoyens et indexe de nouveau cette année, les contributions financières de 4 %.

Enfin, soulignons les efforts et la volonté de l'arrondissement d'offrir aux citoyens un service de qualité dans un contexte où les impératifs budgétaires sont omniprésents.